

COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le quinze juin à dix-neuf heure trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON		Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET		Virginie LAVALETTE		Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS
M. Jean-Luc REBY

Point n° 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Assianissement

La tranche 3 (rue des vignes et rue de l'hôpital) va être commencée. Le revêtement de la rue de l'hôpital étant en bon état, le conseil municipal décide d'échanger avec la rue de Salvert pour faire les travaux.

La tranche 1 (traversée de la rivière) sera débutée prochainement.

Le diagnostic pour le raccordement des maisons en individuel doit être lancé en septembre ou octobre prochain. Au total 110 branchements sont concernés.

Point n° 3 : Eco-quartier

Thierry AUDOUIN explique que pour relancer le projet et de se donner le plus de chance possible de trouver des acquéreurs pour les terrains de l'éco-quartier, il propose au vote du conseil municipal le lancement d'un appel d'offre pour confier le projet à un gestionnaire qui aurait en charge la viabilisation du terrain et la vente des parcelles.

Le gestionnaire choisi aura en charge le financement de l'opération.

L'intérêt pour la commune étant avant tout de ne pas être tenue d'avancer les travaux de viabilisation des parcelles sans avoir les « acheteurs » potentiels.

A l'unanimité le conseil municipal accepte ce principe.

Point n° 4 : Gestion locative

M. le Maire fait part de la demande d'un administré pour la location du barnum récemment acquis.

Le conseil municipal rejette cette demande. Seuls les emprunts faits par les communes avoisinantes et les associations sont accordées.

Point n° 5 : Candidature aux « plus beaux villages de France »

M. Le maire fait part de la venue d'un représentant du comité de sélection. La visite a été faite par Nathalie PASQUIER.

Le comité de sélection doit se réunir fin juin pour délibérer.

Point n° 6 : Travaux

Les travaux des remparts avancent normalement.

Une visite est prévue en vue d'estimer les travaux de réfection des chemins et de prioriser les urgences en fonction de ce qu'il est possible de financer.

Par ailleurs des travaux sont envisagés pour solidifier les ouvrages d'art (Pont de Saint Benin et de Charnoux).

Point n° 7 : Questions diverses

1) **M. le Maire** souhaite que soit mis en place une signalétique et du mobilier urbain supplémentaire pour la zone de pique-nique située sous les remparts. En même temps l'achat de panneaux pour remplacer ceux qui sont usagés (couleur passée, panneaux rouillés...) sera effectué.

Des panneaux de signalisation pour inciter les véhicules à ralentir dans la rue porte de ville seront acquis en même temps.

2) **Corinne TREBOSC** fait part au conseil municipal du fonctionnement du Centre aéré cet été. Le ramassage des enfants se fera à l'aide du minibus de la com-com, l'essence étant à la charge du Centre Social de Meaulne.

3) L'abri bus de la route de Cérilly sera rénové pour la prochaine rentrée.

4) Une entreprise d'assainissement individuel souhaite s'installer sur un terrain communal route de Cérilly sur une parcelle de 2 000 m². Le terrain sera proposé pour un prix de 5€ le m².

5) **Corinne TREBOSC** remet à l'ensemble des membres du conseil municipal une brochure relative au transfert de compétence à la communauté de commune et expose le mécanisme qui devrait être mis en place. Par ailleurs, elle informe le conseil municipal que la commission composée d'élus locaux est chargée d'élaborer un rapport de la situation de la com-com et des communes si des compétences sont transférées.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

Le vendredi 3 août 2012 à 19h00